



Conseil économique et social

Distr. générale
28 mars 2011
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquantième et unième session

Session d'organisation, 28 avril 2011

Session de fond, 6 juin-1^{er} juillet 2011

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de coordination : Nouveau Partenariat
pour le développement de l'Afrique**

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

L'appui des Nations Unies est l'un des principaux aspects de la contribution de la communauté internationale au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) de l'Union africaine. Le présent rapport donne un aperçu des activités individuelles et collectives menées par les entités du système des Nations Unies à l'appui du NEPAD depuis juin 2010. Il s'articule autour des neuf groupes thématiques établis dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale des entités des Nations Unies œuvrant en Afrique à l'initiative de la Commission économique pour l'Afrique.

Le présent rapport examine les diverses dimensions des activités conduites individuellement et collectivement par les entités du système des Nations Unies à l'appui du NEPAD, y compris en matière de mobilisation des ressources, et étudie également les défis qui devront être relevés par le système, en particulier à la lumière des récentes crises survenues sur le continent africain.

* E/AC.51/2011/1.



I. Introduction

1. À sa quarante-cinquième session, le Comité du programme et de la coordination a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire rapport au Comité à sa quarante-sixième session, et tous les ans par la suite, sur l'appui fourni par les organismes des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) de l'Union africaine (A/60/16, par. 237). L'Assemblée générale a approuvé cette demande dans sa résolution 65/244.

II. Appui à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

2. Le présent rapport expose les activités engagées depuis juin 2010 par les entités du système des Nations Unies à l'appui du NEPAD, en s'inspirant des documents présentés par les divers organismes concernés. L'appui fourni s'articule autour des neuf groupes thématiques qui correspondent aux priorités du NEPAD.

A. Développement des infrastructures

3. Le groupe thématique du développement des infrastructures, coordonné par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), compte quatre sous-groupes : eau et assainissement, énergie, technologies de l'information et des communications, transports. L'un des faits marquants pour la période considérée a été le Programme du développement des infrastructures en Afrique lancé à la quinzième session ordinaire du Sommet de l'Union africaine qui s'est tenue à Kampala en juillet 2010 et qui guide maintenant les activités du groupe.

4. Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, le groupe a solidement épaulé le Conseil des ministres africains sur l'eau dans sa tâche d'élaboration et d'harmonisation des politiques et stratégies pour l'eau. Il a également aidé à mobiliser des contributions au Fonds africain pour l'eau, à diffuser des informations dans des publications telles que *Africa Water Report* et *Africa Water Journal* et à étoffer les sections de l'eau des communautés économiques régionales et des organisations des lacs et bassins fluviaux.

5. La Banque mondiale a continué d'appuyer le plan d'action à court terme du NEPAD en matière d'infrastructures et a administré, à travers un fonds d'affectation spéciale multidonateurs, 191 millions de dollars destinés à l'Initiative pour le Bassin du Nil, au titre de laquelle ses pays membres cherchent à utiliser les ressources du fleuve dans une optique durable, à en partager les substantiels bénéfices socioéconomiques et à promouvoir la paix et la sécurité régionales. L'appui fourni au titre du Fonds d'affectation spéciale prend la forme de projets d'assistance technique et d'investissements au niveau des sous-bassins.

6. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en association avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a proposé un cadre stratégique pour la gestion du projet de l'aquifère de Nubie. Un modèle simulant le comportement de l'aquifère en cas de prélèvements importants a été mis au point, et le cadre légal en vigueur pour utiliser cette ressource hydrique partagée a été examiné par les pays concernés (Égypte, Soudan et Tchad).

7. Dans le secteur de l'énergie, la CEA a privilégié la question de l'accès, de l'efficacité et des énergies renouvelables. Elle a prêté son concours à la Commission de l'Union africaine pour la mise au point de la Vision africaine de l'énergie à l'horizon 2030. Elle a également réalisé des études sur les systèmes énergétiques en zone rurale, l'utilisation durable des biocarburants et la mise en place d'une Facilité de financement des énergies propres par la Banque africaine de développement (BAfD).

8. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a continué d'appuyer le NEPAD par le biais de son initiative de renforcement des capacités d'accès interrégional à l'électricité et à l'approvisionnement électrique en Afrique, qui vise à donner aux communautés économiques régionales les moyens requis pour mettre en place des cadres politiques, institutionnels et réglementaires propres à assurer l'interconnexion des réseaux électriques régionaux. Au cours de la période considérée, un voyage d'étude du pool énergétique d'Afrique australe et de l'Eskom en Afrique du Sud a été organisé pour 16 représentants des pools énergétiques d'Afrique de l'Est et d'Afrique centrale.

9. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le FEM ont réalisé des études de faisabilité en vue de la construction de minicentrales hydroélectriques dans divers pays africains. L'ONUDI a également aidé la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à ouvrir le Centre régional de Praia pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Ce centre sera notamment chargé de promouvoir le développement du marché des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en Afrique de l'Ouest et de lancer des projets expérimentaux susceptibles d'être transposés à l'échelle régionale.

10. Dans le secteur du développement des technologies de l'information et des communications (TIC), le groupe thématique du Mécanisme de coordination régionale a contribué à la formulation du Plan africain d'action régionale pour l'économie du savoir et a apporté des éléments de fond à la réunion du Sommet 2009 de l'Union africaine consacrée au thème intitulé « Les technologies de l'information et des communications en Afrique : défis et perspectives pour le développement ». Il collabore actuellement à la mise en œuvre du projet d'harmonisation des politiques africaines en matière de technologies de l'information et des communications.

11. En ce qui concerne les transports, la CEA s'est employée en premier lieu à appuyer la mise en œuvre du Programme de politiques de transport en Afrique subsaharienne ainsi que celle de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation des marchés du transport aérien.

B. Gouvernance

12. Le groupe thématique de la gouvernance, qui est coordonné par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), appuie les programmes de gouvernance de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et des communautés économiques régionales. Son plan d'action pour 2010-2012 est étroitement aligné sur le plan stratégique de la Commission de l'Union africaine (2009-2012) et sur le plan d'action de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (2010-2014).

13. Lors de sa retraite annuelle de septembre 2010, le groupe a décidé de modifier la structure de ses sous-groupes comme suit : sous-groupe gouvernance économique et industrielle, dirigé par la CEA; droits de l'homme, dirigé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); élections, dirigé par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine; services publics et administration, dirigé par la CEA/PNUD; démocratie et gouvernance, dirigé par le PNUD. Les membres du groupe, notamment le PNUD, la CEA et la BAFD, ont continué de proposer des services de consultation et d'assistance technique ainsi que des appuis financiers à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD.

14. Les organismes des Nations Unies ont soutenu le mécanisme africain d'évaluation par les pairs en appuyant l'envoi de missions à Djibouti et en Sierra Leone, ainsi qu'une mission d'examen de pays en Zambie. Le PNUD et la CEA ont étudié la manière dont les plans d'action nationaux au titre du mécanisme d'évaluation par les pairs avaient été mis au point, chiffrés et intégrés dans les plans de développement nationaux de quatre pays. Le PNUD a également fourni un appui institutionnel au secrétariat du mécanisme et organisé des réunions de sensibilisation à l'intention des parlementaires et des représentants de la société civile afin de promouvoir la participation au processus. Grâce à cette démarche, le nombre de pays ayant adhéré au mécanisme a été porté à 30, et 14 pays ont déjà achevé l'évaluation.

15. La CEA publie le *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, qui évalue et suit les progrès accomplis par les pays africains en matière de bonne gouvernance, recense les sous-capacités des institutions de gouvernance et recommande des mesures à prendre pour améliorer la gouvernance sur le continent. Sa publication phare intitulée *Rapport économique sur l'Afrique* contient des analyses détaillées de l'actualité sociale et économique en Afrique ainsi que des questions de développement nouvelles ou émergentes. Le rapport de 2011, sous-titré « Le rôle de l'État dans la transformation économique », contient une recommandation préconisant pour l'État un rôle renforcé d'encadrement de l'effort de développement et le renforcement des capacités et des responsabilités des États à cet effet.

16. Le Département des affaires économiques et sociales a poursuivi sa collaboration avec l'Association africaine d'administration et de gestion publiques afin de perfectionner les connaissances et les compétences des fonctionnaires en Afrique. En novembre 2010, il a organisé la trente-deuxième table ronde de l'Association qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud). Il a par ailleurs organisé une session sur l'obtention de gains d'efficacité dans les administrations publiques par le renforcement des capacités de gouvernance locale.

17. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes)¹ s'est attachée à appuyer les processus électoraux, le renforcement des capacités de soutien parlementaire aux programmes d'autonomisation des femmes, ainsi que l'instruction civique et l'éducation électorale à dimensions sexospécifiques. Au Soudan, ONU-Femmes a collaboré

¹ ONU-Femmes a été créé en vertu de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale. La nouvelle entité regroupe le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), la Division pour la promotion de la femme, le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. Elle est devenue opérationnelle le 1^{er} janvier 2011.

étroitement avec la Commission électorale nationale et les observateurs et contrôleurs électoraux de l'Union africaine afin de mieux garantir l'égalité des sexes dans le cadre des élections. Grâce à cette intervention, 600 candidates et 86 partis politiques ainsi que 400 journalistes ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités. Un voyage d'étude a été organisé pour montrer à 25 parlementaires du Sud-Soudan ce qui avait été fait au Rwanda pour traduire en actes le principe constitutionnel d'égalité des sexes.

18. En 2010, le Bureau du Pacte mondial, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), les signataires de la Convention sur l'intégrité commerciale et un partenaire de développement ont convoqué à Lagos une table ronde sur la lutte contre la corruption à l'issue de laquelle les chefs d'entreprise nigériens ont adopté le premier dispositif mondial de lutte anticorruption dans l'entreprise et se sont engagés à en intégrer les principes dans leurs opérations et leurs efforts de transparence.

19. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a prêté son concours à la rédaction, à la révision et à l'adoption de nouvelles lois sur la concurrence dans huit pays et a organisé des cours et séminaires de formation dans ce domaine. Elle a également contribué à la création de bureaux de la concurrence dans un certain nombre de pays.

C. Paix et sécurité

20. Le groupe thématique de la paix et de la sécurité est coprésidé par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine² au nom du Département des affaires politiques du Secrétariat et par le secrétariat du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Il compte trois sous-groupes : architecture africaine de paix et de sécurité; reconstruction et développement après un conflit; droits de l'homme, justice et réconciliation.

21. Le Département des affaires politiques a aidé la Commission de l'Union africaine dans plusieurs domaines, à savoir la prévention des conflits, la médiation, l'assistance électorale, l'égalité hommes-femmes et le programme de l'Union africaine pour les frontières. Il a également resserré sa coopération avec les organisations sous-régionales aux chapitres de la prévention et de la médiation, de l'assistance électorale et de la consolidation de la paix après un conflit. Par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, il s'est employé à intensifier la coopération entre les Nations Unies et la CEDEAO dans le domaine de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix et de la promotion de la bonne gouvernance. Des missions conjointes de bons offices et de médiation ont été dépêchées au Bénin, en Guinée, au Niger et au Togo afin de promouvoir le dialogue et d'obtenir la participation soutenue des principales parties prenantes nationales à la mise en œuvre du processus de paix et d'action politique. En août 2010, le Département a lancé un projet de renforcement des capacités de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) en matière d'alerte rapide, de médiation et de prévention des conflits.

² Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a été créé en juillet 2010; il devrait améliorer la coordination et l'efficacité de la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité.

22. Le Département des affaires politiques est totalement engagé auprès de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour l'exécution d'un programme de coopération mutuellement agréé dans le domaine de la prévention des conflits. En avril 2010, il a installé une équipe de liaison avec la SADC à Gaborone. En décembre de la même année, il a affecté à Madagascar un conseiller politique principal chargé d'aider l'équipe de pays des Nations Unies à fournir l'appui coordonné des Nations Unies à l'équipe de médiation de la SADC. Le Département s'est par ailleurs employé à améliorer l'efficacité des partenariats Union africaine-Nations Unies pour la médiation en organisant à Nairobi en octobre 2010 le deuxième cours commun Union africaine-Nations Unies sur le renforcement du dialogue et de la médiation par le partage des données d'expérience, en collaboration avec la Folke Bernadotte Academy.

23. Conformément au plan stratégique de la Commission de l'Union africaine (2009-2012), l'appui du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions a surtout porté sur le développement opérationnel de l'architecture africaine de paix et de sécurité et la force africaine en attente. Le Département des opérations de maintien de la paix a en outre contribué à la mise en place du Système d'alerte rapide à l'échelle du continent à travers un processus de coopération entre son centre de situation et celui de l'Union africaine.

24. En concertation avec l'Équipe spéciale interinstitutions pour l'Afrique, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a établi le rapport de l'examen complet de la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport 1998 du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (voir A/65/152-S/2010/526). Ce rapport faisait le bilan des résultats obtenus et des défis encore à relever dans la mise en œuvre des recommandations de 1998 et préconisait un engagement plus anticipatif des Nations Unies en Afrique, aligné sur les priorités du continent.

25. Avec l'ajout de la Guinée et du Libéria, le nombre de pays africains inscrits au programme de la Commission de consolidation de la paix est passé de quatre à six au cours de la période considérée. La Commission a continué d'approfondir son partenariat avec l'Union africaine en tenant sa réunion de consultation annuelle avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à New York en juillet 2010. Le Fonds pour la consolidation de la paix finance actuellement des activités de consolidation dans 14 pays africains. La Commission aide ces pays de différentes manières : appui et accompagnement politique pendant la phase de transition entre la guerre et la paix durable; aide à la mobilisation des ressources pour les priorités choisies; facilitation de l'action coordonnée entre tous les acteurs locaux engagés dans le processus de consolidation.

26. L'UNODC a continué d'appuyer la mise en œuvre du Programme d'action pour l'Afrique (2006-2010), qui vise à renforcer l'état de droit et les systèmes de justice pénale en Afrique. Il a également fourni une assistance technique à la Commission de l'Union africaine et à divers organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux, dont le NEPAD, dans le cadre du Plan d'action de l'Union africaine pour la lutte contre la drogue et la prévention du crime.

27. En collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies, ONU-Femmes a mobilisé des appuis pour aider les États Membres à formuler et mettre en œuvre des plans d'action nationaux concernant l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, dont l'adoption est déjà acquise en Côte

d'Ivoire, au Libéria, au Rwanda et en Sierra Leone. Les principaux éléments des plans sont la prévention des violences sexistes et la protection des survivantes, la présence et la représentation des femmes dans les processus de paix, la formation des forces de maintien de la paix aux droits des femmes et les questions liées aux violences sexistes. En Somalie, l'appui fourni par ONU-Femmes et le groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes a conduit à la création en juin 2010 du groupe de travail des femmes somaliennes sur la résolution 1325 (2000), dont ONU-Femmes assure le secrétariat.

28. Le HCR a collaboré étroitement avec ONU-Femmes et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans le cadre de programmes panafricains en faveur de la protection et de l'accompagnement des femmes et des enfants touchés par des conflits armés. Le solide partenariat qui unit de longue date le HCR et l'Union africaine a été illustré par l'adoption de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. À ce jour, l'instrument a recueilli 31 signatures et quatre ratifications; il devrait mettre fin aux déplacements forcés et améliorer la situation des victimes des déplacements.

D. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

29. Le groupe appuie le programme du NEPAD pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural à travers notamment le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. L'un des principaux résultats de la réunion de novembre 2010 du groupe thématique a été un accord sur la formulation d'un vaste programme intégré de renforcement des capacités de la Commission de l'Union africaine et de l'Agence de planification et de coordination de l'Union africaine.

30. L'appui fourni par le groupe a donné un formidable élan au processus des tables rondes nationales. En mars 2011, 23 pays et une communauté économique régionale (la CEDEAO) avaient déjà signé leur pacte, qui définit leur stratégie pour la mise en œuvre du programme. Dix-neuf d'entre eux ont établi des plans d'investissement détaillés. Le groupe de travail des partenaires de développement du programme cherche à synchroniser les appuis aux niveaux national et régional et à mobiliser des aides techniques, politiques et financières auprès des institutions qu'il représente. Il a également prêté son concours à la formulation des pactes du Programme et des plans d'investissement. Grâce à cette démarche, engagée avec le soutien du Fonds international de développement agricole (FIDA) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), cinq pays africains ont pu bénéficier des fonds du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

31. Depuis 2008, la Banque mondiale gère un fonds d'affectation spéciale multidonateurs d'un montant de 31 millions de dollars destiné au Programme intégré pour le développement de l'agriculture. Elle gère également des fonds d'affectation spéciale réservés aux institutions régionales chargées de la mise en œuvre du pilier IV (recherche agricole). Deux autres fonds d'affectation spéciale ont été ouverts : un fonds de 25 millions de dollars destiné au Forum pour la recherche agricole en Afrique et un fonds de 52 millions de dollars qui ira à l'Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique de l'Est et du Centre.

32. Au cours de la période considérée, la FAO a aidé la Commission de l'Union africaine et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD à préparer la documentation nécessaire en prévision de la Conférence des ministres africains de l'agriculture qui s'est tenue à Lilongwe (Malawi) en octobre 2010. Cette conférence a donné lieu à la création d'un groupe stratégique sur le panier alimentaire composé de 17 pays membres, de la Banque mondiale, de la FAO et de la BAFD, qui aura pour mission de piloter et suivre le processus de transformation de l'Afrique en un grenier alimentaire. À la conférence, la CEA a présenté le schéma et les directives de l'Initiative de politique foncière qui appuiera la mise en œuvre de l'Initiative conjointe Union africaine/CEA/BAFD sur les politiques foncières en Afrique. L'objectif était de mobiliser des ressources et de former des partenariats efficaces au service de la gestion et de la gouvernance améliorées des terres et des ressources de l'Afrique.

33. Le projet pilote du Programme alimentaire mondial (PAM) intitulé « Achats au service du progrès » met en corrélation la demande du PAM en denrées alimentaires de base et l'expertise technique d'un large éventail de partenaires afin d'aider les petits exploitants à accroître leur production agricole, à écouler leurs excédents et à augmenter leurs revenus. En septembre 2010, le PAM avait déjà acheté plus de 75 000 tonnes de vivres auprès d'organisations paysannes ciblées et de petits et moyens commerçants et négociants en Afrique, selon des modalités d'achat favorables aux petits exploitants; il avait formé plus de 6 000 agriculteurs, exploitants d'entrepôts et petits et moyens négociants à la notion d'entreprise agricole, aux techniques agricoles, au contrôle de la qualité, à la gestion des entrepôts et au traitement après récolte.

34. Dans le sillage de la Conférence de haut niveau sur le développement agroalimentaire et agro-industriel en Afrique qui s'est tenue à Abuja en 2010, l'ONUDI a dépêché des missions dans un certain nombre de pays et présentera une analyse détaillée des chaînes de valeur qui cartographiera la valeur économique ajoutée à toutes les étapes pour un ou deux grands produits agricoles sélectionnés par les autorités locales. Un montant d'environ un million d'euros a été mis à la disposition du projet pour la période allant d'août 2010 à août 2012.

35. Le *Rapport 2010 sur la technologie et l'innovation* de la CNUCED s'interroge sur les mesures à prendre pour améliorer la sécurité alimentaire en Afrique en augmentant la productivité des agriculteurs par la science, la technologie et l'innovation. Pour stabiliser les revenus des producteurs de denrées agricoles en Afrique, la CNUCED a organisé des ateliers en collaboration avec les gouvernements du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et du Ghana, dans le cadre du Programme Tous ACP relatif aux produits de base agricoles. Ces rencontres ont permis d'ébaucher un plan d'action en vue de créer un fonds de garantie du coton en Côte d'Ivoire, d'identifier les contraintes du financement de la commercialisation du cacao et du café et d'examiner les mesures à prendre pour accroître l'accès au crédit de tous les acteurs de la filière du cacao au Cameroun et instituer un système de financements gagés sur les dépôts et les stocks et de bourses de produits afin d'améliorer le fonctionnement des marchés des céréales en Afrique de l'Ouest.

36. L'AIEA a renforcé les capacités des États membres africains à appliquer les normes internationales relatives à l'irradiation et à utiliser le nucléaire et les techniques d'analyse connexes pour gérer les produits alimentaires et les risques environnementaux.

E. Industrie, commerce et accès aux marchés

37. Le groupe thématique a continué d'aider les organisations régionales et sous-régionales d'Afrique à acquérir les capacités voulues pour encadrer le développement, mobiliser des ressources, exécuter et suivre les programmes et projets du NEPAD dans les domaines de l'industrie, du commerce et de l'accès aux marchés.

38. En prévision du troisième Examen global de l'aide pour le commerce, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a donné une série de cours de formation régionaux qui aideront les pays membres en développement à remplir les questionnaires d'autoévaluation et à faire les études de cas d'aide pour le commerce correspondantes. L'OMC et la BafD ont coorganisé une réunion des dirigeants du secteur privé africain en marge de la Conférence économique africaine de 2010 en Tunisie; l'objectif de la rencontre était de renforcer la participation du secteur privé à l'initiative Aide pour le commerce. L'OMC a également étoffé ses services de secrétariat du Groupe africain de l'OMC à Genève et a fourni un appui aux pays membres dépourvus de représentation à Genève.

39. Au titre de l'initiative du Cadre intégré renforcé, la CNUCED a aidé les pays africains à définir leur stratégie de développement commercial ainsi qu'à actualiser leurs études diagnostiques sur l'intégration du commerce et à en appliquer les conclusions. Un atelier régional s'est tenu en République démocratique du Congo au profit de cinq pays africains francophones, en collaboration avec le secrétariat de l'initiative, le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS); le but de l'exercice était de faciliter l'intégration du commerce dans les plans de développement nationaux et de renforcer les capacités en matière de politiques commerciales.

40. Dans le cadre de la même initiative, le Centre du commerce international (CCI) s'est employé à renforcer les capacités d'exportation des petites et moyennes entreprises dans neuf pays africains. Avec son programme de réduction de la pauvreté par l'exportation, il a mené à bien plusieurs activités qui ont permis à des communautés pauvres de prendre pied sur les marchés mondiaux et d'entrer dans les chaînes de valeur des produits et services de 12 des pays les moins avancés, dont le Burundi, la Guinée, le Rwanda et le Sénégal.

41. Le CCI a poursuivi sa collaboration avec les communautés économiques régionales dans le cadre du Programme d'appui au renforcement des capacités de commerce international au service de l'Afrique (PACCIA II) couvrant le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la CEDEAO et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et qui soutient le réseau des institutions nationales et régionales spécialisées d'aide au commerce. Le CCI a également appuyé la facilitation du commerce à travers le programme des filières d'approvisionnement et de la logistique de la SADC, qui vise à mettre les petits exploitants en contact avec les chaînes de supermarchés nationales et régionales.

42. Le CCI a convoqué le Forum du secteur privé africain en marge de la quinzième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine qui s'est tenue à Kampala en juillet. Le Forum, qui réunissait des chefs d'entreprise, des personnalités de la société civile et des représentants des gouvernements et des réseaux du Pacte mondial en Afrique, a abouti à l'adoption d'une déclaration qui

énonce les mesures prioritaires à prendre pour accroître la productivité des industries africaines.

43. La CEA a contribué à accélérer la création d'une zone de libre-échange panafricaine en présentant à la sixième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine des ministres du commerce réunie à Kigali en novembre 2010 un rapport sur les échanges intra-africains dans lequel elle recommandait l'harmonisation des politiques de libéralisation des communautés économiques régionales. Toujours en 2010, elle a organisé trois ateliers régionaux et des voyages d'étude sur la facilitation du commerce et les échanges intra-africains au Ghana, au Kenya et en République-Unie de Tanzanie. Les participants aux ateliers ont pu partager leurs données d'expérience et s'informer des meilleures pratiques en matière de facilitation du commerce, d'opérations portuaires et de gestion des corridors. Grâce à cette initiative, la sous-région d'Afrique de l'Ouest a pu lancer un programme d'harmonisation et de libéralisation des transports transfrontaliers de marchandises.

44. Le Fonds commun pour les produits de base a aidé le Cameroun, le Gabon et la République centrafricaine à promouvoir la croissance de l'industrie du bois manufacturé dans une optique de valeur ajoutée supplémentaire et de création d'emplois. En Éthiopie et au Rwanda, il a lancé un programme de garantie du crédit qui permet aux petits exploitants d'avoir accès à des prêts commerciaux pour acheter du matériel de transformation amélioré et aux coopératives d'exporter du café de qualité supérieure. Au Mozambique et en Zambie, le Fonds commun a formé les agriculteurs aux normes d'hygiène et de propreté, aux techniques vétérinaires, à la gestion d'entreprise et à la commercialisation afin d'améliorer leur productivité, leur accès aux marchés et leurs revenus. Il a également encouragé les agriculteurs de subsistance d'Afrique orientale et australe à s'intégrer à l'économie de marché en les mettant en contact avec les industriels utilisateurs de leurs produits.

F. Environnement, population et urbanisation

45. Le groupe thématique environnement, population et urbanisation s'intéresse en priorité aux défis que constituent l'accroissement de la population, les migrations, l'explosion urbaine, la dégradation de l'environnement et l'absence de statistiques démographiques.

46. La nécessité d'associer activement les groupes thématiques aux préparatifs régionaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) qui se tiendra au Brésil en 2012 a été l'un des thèmes centraux de la onzième session du Mécanisme de coordination régionale réunie à Addis-Abeba en novembre 2010. Pour faciliter la participation de l'Afrique, la CEA a organisé en mars 2011 des ateliers sur les cadres institutionnels et stratégiques propices au développement durable et sur les indicateurs du développement durable, en association avec la Commission de l'Union africaine, la BAFD, les communautés économiques régionales et les organismes du système des Nations Unies.

47. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) assure le secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement; il a continué d'appuyer le programme de travail de la conférence, qui fait partie intégrante du Plan d'action du NEPAD pour l'initiative en faveur de l'environnement. Il a en outre appuyé l'examen du Plan d'action auquel procèdent

actuellement l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, la Commission de l'Union africaine et la Conférence ministérielle. L'exercice consiste à faire un bilan détaillé accompagné d'analyses et des documents nécessaires et à établir un rapport contenant des recommandations, à tenir une réunion de concertation avec les parties prenantes et à créer une plate-forme de partenariat. Le PNUE a également soutenu une conférence ministérielle panafricaine de haut niveau sur la biodiversité et l'atténuation de la pauvreté qui s'est tenue à Libreville en septembre 2010 et a donné lieu à l'adoption de mesures concrètes pour la mise en valeur de la biodiversité, des services rendus par les écosystèmes et des ressources naturelles renouvelables. Dans le sillage de la conférence, le Cameroun et la République démocratique du Congo ont lancé un projet d'élaboration de cadre législatif national pour l'environnement afin de garantir la prise en compte de la conservation des forêts et de la vie sauvage à l'échelle transfrontalière.

48. L'ONUDI a lancé le projet relatif au grand écosystème marin du golfe de Guinée. Les eaux transfrontalières de la région sont riches en biodiversité et revêtent une importance économique, écologique et sociale considérable. Le projet consiste à remettre en état et restaurer les zones de pêche appauvries et les habitats dégradés et à réduire la pollution par la mise en place d'un cadre régional de gestion de l'utilisation durable des ressources biologiques et non biologiques. Avec son projet d'écotourisme, l'ONUDI a aidé neuf pays africains à réduire la dégradation de leurs côtes en appliquant les bonnes pratiques environnementales en matière de réduction des polluants. Il a également dispensé une formation à l'évaluation des besoins des coordonnateurs de projet dans 11 sites de démonstration.

49. Le PAM aide la Commission de l'Union africaine à établir un pool panafricain de réduction du risque climatique qui permettra aux pays de mutualiser les risques à l'échelle régionale et de créer un fonds de réserve afin de couvrir les coûts en cas de catastrophe climatique. Une estimation préliminaire fait apparaître une économie de 50 % du fait de la diversification des pertes liées à la sécheresse sur l'ensemble du continent. Le pool de risques africain s'avère donc un mécanisme de financement intéressant pour améliorer la sécurité alimentaire en Afrique.

50. L'Organisation maritime internationale (OMI) a donné des cours de formation sur la prévention des pollutions marines et la protection de l'environnement marin, a organisé des ateliers sur la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, sur la gestion des eaux de ballast, sur les marées noires et sur la manutention des matières dangereuses, ainsi qu'un atelier de formation sur la sûreté du transport maritime, et a envoyé des missions de consultation dans différents pays africains en vue de l'élaboration de projets de loi et de stratégies nationales sur la gestion des eaux de ballast.

51. En partenariat avec la Commission de l'Union africaine, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a organisé la première Conférence des ministres responsables de la météorologie en Afrique en avril 2010. La Conférence a donné lieu à une Déclaration ministérielle établissant la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie, qui guidera le développement des services de météorologie au service de la protection durable de l'environnement en Afrique.

52. En collaboration avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et les villes partenaires sélectionnées ont élaboré le programme « villes durables » du NEPAD piloté depuis 2007 par la ville de Durban (municipalité eThekweni). Dans le

cadre de ce programme, ONU-Habitat a continué de fournir un appui technique pour le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire dans les villes africaines, l'échange de connaissances et de bonnes pratiques en matière de logement et de développement urbain favorable aux pauvres, et la réalisation de projets de démonstration pilotes.

53. Un projet associant l'Université des Nations Unies (UNU) et l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement a permis d'évaluer l'impact du changement climatique sur les perspectives de développement économique de l'Afrique du Nord. En octobre 2010, l'UNU-Institut mondial et le Bureau de l'UNU à New York ont organisé une rencontre sur le changement climatique et les pays à faible revenu afin de réfléchir aux approches à privilégier pour analyser les implications du changement climatique dans les pays à faible revenu et prendre des mesures en conséquence.

G. Développement social et humain

54. Le groupe thématique du développement social et humain compte six sous-groupes : santé, VIH/sida, paludisme, tuberculose et autres maladies infectieuses; éducation et ressources humaines, genre, jeunesse et développement; bien-être social, protection et traite d'êtres humains; travail et emploi, sport et culture.

55. En 2010, le groupe et les sous-groupes ont conduit un certain nombre d'activités conjointes. En octobre, le groupe a organisé une rencontre préparatoire du septième Forum pour le développement de l'Afrique à Addis-Abeba. Dans le cadre du suivi des progrès accomplis par l'Afrique par rapport à l'Engagement d'Abuja sur le VIH et le sida, le paludisme, la tuberculose et autres maladies infectieuses, le sous-groupe concerné a lancé les préparatifs de l'examen quinquennal de l'Appel d'Abuja en faveur de l'accélération des interventions pour l'accès universel aux services de lutte contre le VIH et le sida, la tuberculose et le paludisme en Afrique.

56. En 2010, l'Initiative pour la lutte contre la rougeole, un partenariat piloté par la Croix-Rouge américaine, la Fondation pour les Nations Unies, les United States Centers for Disease Control and Prevention, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a porté sur 26 pays d'Afrique, d'Asie et d'Europe, dans lesquels il est prévu de vacciner environ 76 millions d'enfants. Depuis 2001, l'Initiative a contribué à réduire de 89 % les décès par rougeole en Afrique.

57. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a participé avec la BAFD, la Banque mondiale et la CEA à l'élaboration du Plan de développement d'une industrie pharmaceutique durable en Afrique. En partenariat avec la Fondation Bill et Melinda Gates, le Ministère du développement international du Royaume-Uni et la Fondation William J. Clinton, l'OMS et la Banque mondiale ont créé un consortium pour l'harmonisation de l'enregistrement des médicaments en Afrique afin d'aider les pays africains à mettre en place des systèmes d'enregistrement des médicaments efficaces grâce à l'harmonisation et au renforcement des capacités au niveau des communautés économiques régionales.

58. L'OMS, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Commission de l'Union africaine ont lancé une campagne pour accélérer le recul de la mortalité maternelle en Afrique jusqu'au niveau requis pour atteindre l'objectif

mondial, à savoir réduire de 75 % le taux de mortalité maternelle. À ce jour, 24 pays africains ont bénéficié d'un appui pour lancer des campagnes nationales à cet effet.

59. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine et avec le concours d'autres partenaires, l'UNICEF a produit un rapport d'évaluation concernant le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant et son plan stratégique pour 2010-2014. Les recommandations contenues dans ce rapport d'évaluation ont donné lieu à des décisions favorables à la quinzième session ordinaire du Sommet de l'Union africaine.

60. La campagne de la Fondation pour les Nations Unies intitulée « Rien d'autre que des moustiquaires » a permis de distribuer des millions de moustiquaires imprégnées d'insecticide longue durée aux ménages et aux enfants dans toute l'Afrique, et de recueillir plus de 30 millions de dollars pour les distributions effectuées par l'UNICEF et l'OMS depuis 2006. La Fondation collabore par ailleurs avec le HCR pour fournir des moustiquaires aux populations de réfugiés vulnérables. Elle a participé activement en qualité de partenaire à l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, aux côtés de la Fondation Bill et Melinda Gates, de l'OMS, de l'UNICEF, des United States Centers for Disease Control and Prevention et de Rotary International. En 2010, elle a mobilisé d'importantes ressources pour des campagnes de vaccination contre la poliomyélite en Afrique.

61. En ce qui concerne les questions de santé et d'environnement, la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement a été utile pour déterminer les lacunes à combler dans la connaissance des liens entre santé et environnement. La deuxième Conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique, accueillie conjointement par le PNUE et l'OMS à Luanda en novembre 2010, a adopté trois grands documents qui aideront les pays à faire avancer le processus de la Déclaration de Libreville : l'Engagement de Luanda sur les priorités du continent en matière de santé et d'environnement, l'Alliance stratégique pour la santé et l'environnement (un mécanisme destiné à encourager les politiques et l'investissement pour la santé et l'environnement) et la Déclaration conjointe sur le changement climatique et la santé présentée à la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Cancún (Mexique).

62. Le Département des affaires économiques et sociales collabore avec le PNUD et la Banque mondiale depuis 2006 dans le cadre d'un projet intitulé « Politiques macroéconomiques favorisant l'inclusion sociale comme moyen d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement » financé par le Compte de l'ONU pour le développement et qui couvre l'Afrique du Sud, l'Ouganda et le Sénégal. Le projet concerne plus spécifiquement les objectifs du Millénaire touchant la réduction de la pauvreté, l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement. De plus, le Département prépare un projet d'assistance technique à la mise en œuvre de politiques macroéconomiques pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement au Tchad. Au cours de la période considérée, il a soutenu le NEPAD en renforçant la capacité de contribution des conseils économiques et sociaux africains aux politiques de développement.

63. Dans le cadre des activités marquant l'Année internationale de la jeunesse, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et le Réseau interinstitutions des Nations Unies

pour l'épanouissement des jeunes, a accueilli à New York en décembre 2010 une rencontre-débat intitulée « La jeunesse et l'avenir de l'Afrique : défis et perspectives » à New York en décembre 2010. Les participants ont insisté sur le rôle positif que pouvaient jouer les jeunes en tant que ressource précieuse pour la stabilité, la paix et le développement durable.

64. L'AIEA a renforcé son soutien aux transferts de savoir-faire scientifiques et techniques pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en étoffant ses programmes de formation, de bourses et de voyages d'étude. En 2010, elle a accordé 597 bourses d'études et de voyage et a organisé des cours de formation et des ateliers scientifiques régionaux pour 1 689 scientifiques et techniciens. Elle a également appuyé la création d'un programme universitaire de maîtrise en sciences nucléaires en Égypte et au Ghana, a lancé un campus virtuel des études sur la santé humaine et a ouvert un portail d'apprentissage en ligne qui propose des ressources aux professionnels de santé spécialisés dans la radiologie médicale et la nutrition.

65. L'OMI a organisé un atelier de formation en Chine en octobre 2010 pour les responsables des administrations maritimes de 15 pays africains. Elle a également fourni du matériel et des équipements de formation aux instituts de formation maritime de différents pays (Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana et Libéria).

H. Science et technologie

66. Le groupe thématique science et technologie soutient plus particulièrement la mise en œuvre du Plan d'action consolidé du NEPAD pour la science et la technologie en Afrique, qui repose sur trois piliers interdépendants : le renforcement des capacités, la production de connaissances et l'innovation technologique.

67. L'UNESCO a assuré le renforcement des capacités à travers son plan d'action pour le renforcement des capacités dans les politiques des sciences, de la technologie et de l'innovation en Afrique. À ce jour, plus de 25 États Membres africains ont sollicité son assistance pour examiner et reformuler leurs politiques nationales pour les sciences, la technologie et l'innovation. Les politiques ont été examinées lors d'un atelier de formation sous-régional organisé à Bamako en 2010 à l'intention de plus de 60 décideurs de la zone de la CEDEAO.

68. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) appuie l'élaboration et l'application de stratégies nationales pour la propriété intellectuelle et l'innovation. Elle a organisé divers programmes de formation, séminaires et ateliers afin de renforcer et moderniser l'administration de la propriété intellectuelle et de familiariser les institutions de recherche et développement, les entreprises et les associations professionnelles avec l'utilisation et la gestion des systèmes de propriété intellectuelle au service du développement.

69. L'assistance technique de l'OMPI a couvert toute une série de domaines – promotion de l'innovation et des transferts de technologie, conseil technique, renforcement des capacités de rédaction de brevets, valeur de propriété intellectuelle, financement, commercialisation, bureaux de transfert de technologie, pôles de propriété intellectuelle et centres d'appui à la technologie et à l'innovation. En 2010-2011, des centres d'appui étaient ouverts ou sur le point de l'être dans quatre pays africains, et un projet a été lancé pour créer des bureaux de transfert de technologie en Algérie, en Égypte, au Maroc et en Tunisie. L'OMPI a également

aidé les États Membres à élaborer des instruments régionaux harmonisés de protection des savoirs et expressions culturelles traditionnels qui ont permis l'adoption du Protocole de Swakopmund sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions du folklore présenté par l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), à Swakopmund (Namibie) en août 2010.

70. Le Département des affaires économiques et sociales a continué de renforcer les capacités des parlements à utiliser les technologies de l'information et des communications, en collaboration avec le Parlement panafricain et le Réseau d'informations parlementaires africaines dans le cadre du Plan d'action pour les e-parlements d'Afrique. Il a également renforcé la capacité du Réseau à jouer son rôle de mécanisme institutionnel de collaboration entre les parlements africains.

I. Communication, plaidoyer et sensibilisation

71. Le principal objectif de ce groupe thématique coordonné par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique est de promouvoir et appuyer le NEPAD sur la scène internationale, africaine et régionale.

72. Pour améliorer la cohérence des activités de communication et de sensibilisation, le Bureau du Conseiller spécial a demandé au coordonnateur de chaque groupe et sous-groupe de nommer un responsable de la communication. À la suite de cette requête, il a été décidé lors d'un atelier donné à Dakar que le Bureau du Conseiller spécial piloterait la mise en place d'un système de collecte et de diffusion d'informations qui permettrait à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD de produire et diffuser un bulletin d'information trimestriel faisant ressortir les bons résultats et les exemples de réussite des activités des groupes thématiques.

73. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Initiative du NEPAD pour l'investissement et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD se sont employés conjointement à améliorer la coopération internationale et régionale au service de la croissance et du développement de l'Afrique. En octobre 2010, avec l'appui du Département de l'information, les partenaires ont réalisé une étude conjointe assortie de recommandations préconisant une diversification plus poussée des économies africaines et l'élaboration de schémas d'orientation pour l'investissement direct étranger, les infrastructures, la dette et l'aide.

74. Le Département de l'information a continué d'appuyer le NEPAD en organisant et coordonnant les conférences de presse et interviews données par le Directeur général de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et le Conseiller spécial pour l'Afrique. Il a continué de parler du NEPAD dans son magazine trimestriel *Afrique Renouveau*, disponible également en anglais, et a publié des articles sur les défis et les réalisations du Nouveau Partenariat pour 40 000 lecteurs dans les deux langues.

75. Dans le cadre de son action de sensibilisation, la CEA a établi comme chaque année le rapport sur l'appui fourni par l'ensemble du système des Nations Unies à l'Union africaine et à son programme NEPAD, qui doit être présenté aux réunions annuelles conjointes de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la

planification et du développement économique de la CEA. Il a également produit des documents de communication sur divers aspects du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et ses groupes thématiques en vue de favoriser la communication et le partage d'information entre les groupes thématiques ainsi qu'avec les autres parties prenantes. Ses publications les plus récentes sont le bulletin *Le NEPAD aujourd'hui* (plus de 3 000 abonnés), et le Répertoire des membres du Mécanisme.

III. Grandes orientations pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

A. Renforcement du système de groupes thématiques et resserrement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

76. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation des Nations Unies a renforcé son appui à la mise en œuvre du NEPAD et du programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine. Le Mécanisme de coordination régionale a bénéficié du renforcement des processus de coordination ainsi que de l'instauration d'une direction plus énergique et d'une maîtrise accrue du processus par la Commission de l'Union africaine, en particulier après la transformation du secrétariat existant du Mécanisme de coordination régionale en un secrétariat commun servant à la fois l'ONU et l'Union africaine. À la onzième session du Mécanisme de coordination régionale, il a été noté que l'intégration du NEPAD aux structures et processus de l'Union africaine avait débouché sur des résultats concrets, et notamment contribué à la planification conjointe et à l'harmonisation des programmes entre la Commission de l'Union africaine et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD dans des domaines d'action clefs tels que la paix et la sécurité, l'agriculture et la sécurité alimentaire (Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique), les infrastructures (Programme de développement de l'infrastructure en Afrique) et l'environnement.

77. Le secrétariat du Mécanisme de coordination régionale est toujours établi au Siège de la CEA, qui a continué de lui fournir des ressources humaines pour ses opérations, a resserré sa coordination avec lui et a joué un rôle critique en assurant la coordination stratégique et en fournissant un appui au Mécanisme. En collaboration avec ses partenaires, la CEA a organisé une réunion de consultation d'un jour des coordonnateurs et cocoordonnateurs des groupes et sous-groupes thématiques pour examiner le fonctionnement du système de groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale à Addis-Abeba en juin 2010. Les coordonnateurs et des membres de la plupart des groupes et sous-groupes thématiques ont participé à cette réunion.

78. Dans la déclaration intitulée « Renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine : cadre du programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine » signée par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine (voir A/61/630, annexe), les deux organisations sont convenues de faire tous les trois ans le bilan des efforts menés pour mettre en œuvre le programme. À cet égard, le Secrétaire

général a publié le rapport intitulé « Examen du plan décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine » (A/65/716-S/2011/54), dans lequel il décrit l'action que mène le système des Nations Unies et souligne la nécessité d'une amélioration de la coordination et d'une expansion progressive de la portée des activités pour y inclure les aspects socioéconomiques.

79. À la onzième session du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, il a été noté que des progrès avaient été accomplis dans la mise en place de mécanismes de coordination sous-régionaux en Afrique centrale, Afrique de l'Est et Afrique australe. Lors de la réunion d'ouverture du groupe de travail des organismes et organisations des Nations Unies constitué pour rendre opérationnels les mécanismes de coordination sous-régionale en Afrique de l'Est et en Afrique centrale, qui s'est tenue à Kigali en octobre 2010, les participants ont sélectionné des domaines thématiques, défini des modalités de travail et souligné la nécessité pour les mécanismes sous-régionaux d'axer leurs travaux sur les domaines d'action dans lesquels les organismes des Nations Unies disposaient d'un avantage relatif et pouvaient donner de la valeur ajoutée.

80. Tout en constatant que des progrès avaient été accomplis, les participants à la onzième session ont demandé un nouveau renforcement de la coordination entre les groupes thématiques, en particulier sur les questions transversales, ainsi que des efforts de sensibilisation. Il ont également recommandé que les groupes thématiques soient axés sur un nombre limité de projets ou de produits rendus. Les participants ont aussi demandé que les organismes des Nations Unies redoublent d'effort pour mobiliser des ressources en vue de la mise en œuvre de projets conjoints à l'appui de l'Union africaine et son programme NEPAD.

B. Appui à la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre du NEPAD

81. Suite à la réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l'Afrique qui a eu lieu en 2008, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a élaboré, en consultation avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque africaine de développement, la CEA, la Commission de l'Union africaine et l'Agence de coordination et de planification du NEPAD, le rapport du Secrétaire général sur un mécanisme d'évaluation des engagements concernant les besoins de développement de l'Afrique (A/65/165), dans lequel il soulignait entre autres le potentiel de la responsabilisation mutuelle pour améliorer les pratiques, politiques et activités de développement.

82. La CEA et l'OCDE ont continué à œuvrer à la mise en place d'un cadre institutionnel pour le processus d'Examen mutuel de l'efficacité de l'aide au développement dans le contexte du NEPAD. Lors de l'examen mutuel de 2010, la tenue des engagements, leur efficacité et les priorités futures en matière de politique ont fait l'objet d'une évaluation. Le résumé de l'Examen mutuel de l'efficacité de l'aide au développement de 2010 a été entériné par le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de l'orientation du NEPAD lors de son vingt-troisième sommet tenu à Kampala en juillet 2010.

83. La CEA a accueilli en septembre 2010 une réunion consultative technique de la Commission de l'Union africaine et du NEPAD sur le Plan d'action de l'Afrique pour assurer l'efficacité de l'aide au développement qui était axée sur les trois

thèmes interdépendants de l'efficacité de l'aide, de la coopération Sud-Sud et du développement des capacités. Les participants à la réunion se sont entendus sur une feuille de route définissant les mesures concrètes à prendre, les objectifs visés, la conception du plan d'action et les mécanismes de gestion en vue de son lancement effectif à l'échelle du continent.

84. En décembre 2010, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé et accueilli la réunion d'un groupe d'experts sur le thème du microfinancement en Afrique et de ses perspectives en vue de mettre au point des recommandations politiques précises sur les moyens d'exploiter le potentiel du microfinancement en Afrique. Lors des débats, l'accent a été mis sur l'importance d'une réglementation efficace ainsi sur que le renforcement des capacités des organismes qui en sont responsables et encouragé l'éducation par les pairs qui est un outil puissant. En collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour les partenariats, le New York Stock Exchange (Bourse de New York), Euronext, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, ainsi que le Groupe du NEPAD chargé du secteur des entreprises, le Cabinet d'information financière Africa Investor a accueilli en septembre 2010 au New York Stock Exchange, la réunion de l'Africa Investor Index Series Summit destinée à encourager des dirigeants d'entreprises, des investisseurs et des philanthropes à conclure des partenariats d'investissement pratiques en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique.

85. Dans le cadre de la contribution qu'elle apporte pour aider les pays africains à mobiliser des investissements, la CNUCED a terminé les examens de la politique d'investissement en faveur du Burundi et de la Sierra Leone. Les rapports de mise en œuvre ont été achevés pour l'Éthiopie et la République-Unie de Tanzanie. Des guides d'investissement ont été élaborés pour quatre pays; la Namibie a reçu une aide pour rédiger un nouveau code des investissements; et le Bénin a mis en place le système i-Track qui est utilisé pour gérer les demandes en ligne de licences d'investissement. Le système « e-regulations » est devenu opérationnel dans six pays africains, et la CNUCED a aidé cinq autres pays à mobiliser des fonds pour installer ce système à l'avenir. Le système d'analyse de gestion de la dette et d'analyse financière de la CNUCED a fourni une assistance technique directe à 22 pays africains au cours de la période considérée. Le logiciel pour ce système a été installé en Égypte et des missions de renforcement des capacités en ce qui concerne la formation des pays à l'usage de ce système et les statistiques de la dette ont été effectuées dans plusieurs pays.

86. La Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, instrument du Fonds monétaire international (FMI) comprend trois nouveaux mécanismes de prêts concessionnels, pour soutenir les pays dans leur lutte contre la pauvreté, qui fonctionnent avec plus de souplesse du point de vue de la documentation à établir et sont assortis de garanties rigoureuses en ce qui concerne les dépenses sociales et autres dépenses prioritaires. Dans le contexte de la crise économique mondiale, les prêts du FMI aux pays de l'Afrique subsaharienne ont triplé en 2009. Les capacités à moyen terme du Fonds en matière de prêts concessionnels ont doublé. De plus, le Fonds octroie une bonification d'intérêt temporaire jusqu'à la fin de 2011 sur les prêts aux pays à faible revenu. Les pays d'Afrique subsaharienne ont reçu l'équivalent de 11,9 milliards de dollars du fait de l'augmentation de l'allocation au titre des droits de tirage spéciaux en 2009.

87. Les pays d'Afrique subsaharienne ont bénéficié d'un allègement de la dette de plus de 4,7 milliards de dollars de la part du FMI, ce qui a contribué à réduire le fardeau supporté par les pays pauvres très endettés et à libérer des ressources pour la lutte contre la pauvreté. À ce jour, une réduction de la dette représentant un montant de 60 milliards de dollars (en valeur actualisée nette à la fin de 2008) a été approuvée pour 35 pays, dont 29 en Afrique. À la fin de 2008, 18 pays d'Afrique subsaharienne avaient atteint le point d'achèvement et obtenu du FMI un allègement irrévocable de la dette, au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Trois pays d'Afrique subsaharienne ont atteint le point d'achèvement en 2009 et 2010.

88. Le Fonds a travaillé en collaboration avec des partenaires internationaux pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté dans les pays d'Afrique à faible revenu, en particulier au moment où ils cherchent à surmonter les crises alimentaire, pétrolière et financière mondiales. Les contextes opérationnels de cet appui sont les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et la mobilisation de ressources en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Fonds a axé ses efforts sur les politiques budgétaires, monétaires et de change et sur d'autres réformes structurelles et institutionnelles visant à assurer la stabilité macroéconomique.

C. Questions transversales

89. Dans le cadre de son rôle de coordination et de secrétariat pour la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a lancé un vaste processus préparatoire, comprenant notamment l'organisation avant la Conférence de manifestations thématiques, de séminaires et de réunions du Comité préparatoire, en collaboration avec d'autres parties prenantes, y compris les partenaires de développement, les institutions et les organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile. Pour assurer une participation adéquate des 33 pays africains relevant de la catégorie des pays les moins avancés au processus préparatoire de la Conférence, le Bureau a financé la participation de représentants de la capitale de ces pays et de leurs missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à diverses réunions.

90. ONU-Femmes, le FNUAP et l'UNICEF ont travaillé en partenariat avec des institutions de sécurité au Rwanda depuis 2010, et leurs travaux ont abouti à la mise en place d'un service d'accueil pour les femmes et d'un Centre de services intégrés au sein de la Police nationale rwandaise pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. Ces établissements sont devenus des centres d'apprentissage pour d'autres pays africains, et ont accueilli des délégations de 15 pays africains. Un manuel pour les centres de services intégrés a également été élaboré pour faire connaître l'approche des enquêtes et interventions multidisciplinaires utilisée par le Centre de services intégrés Isange³ et diffuse des directives normalisées pour la prestation de services aux victimes de violence sexiste.

³ *Isange* signifie « Soyez les bienvenus » en Kinyarwanda, dialecte Rwanda-Rundi.

91. Le Centre du commerce international (CCI) poursuit ses efforts en vue d'institutionnaliser la problématique hommes-femmes. Son programme sur les femmes et le commerce aide les gouvernements et les institutions d'appui au commerce à prendre en compte la question de l'égalité des sexes dans les stratégies commerciales, en vue de réaliser le potentiel d'exportation des femmes chefs d'entreprise. Son programme sur la mode éthique, qui assure la liaison entre des communautés africaines marginalisées et l'industrie internationale de la mode, a continué à s'élargir et emploie plus de 5 000 personnes, grâce à l'établissement de relations entre des acheteurs des marchés de la mode et des communautés marginalisées d'Afrique de l'Est.

D. Appui institutionnel

92. Depuis sa mise en place en février 2010 et son intégration aux structures et processus de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD a achevé la formulation de ses orientations stratégiques pour 2010-2013 et de son plan stratégique pour 2010-2014, qui fait désormais partie du processus d'alignement du programme de renforcement des capacités. La CEA a appuyé la création de l'Agence, notamment l'élaboration de ses orientations stratégiques pour 2010-2013 et son alignement ultérieur sur le plan stratégique de la Commission de l'Union africaine.

93. Le PNUD appuie l'Agence en jouant un rôle d'appui critique dans la mise en œuvre progressive du Cadre stratégique de développement des capacités de l'Union africaine et du NEPAD qui est devenu un élément essentiel pour assurer la cohérence du renforcement des capacités. Approuvé à la quatorzième Assemblée de l'Union africaine en février 2010, le Cadre a pour but d'aider les gouvernements, les institutions nationales et les partenaires de développement à axer le renforcement des capacités sur la réforme des instances dirigeantes et à donner aux citoyens les moyens de participer à la transformation socioéconomique.

94. La FAO a continué de fournir des experts à l'Agence et à la Commission de l'Union africaine. Ceux-ci ont pour rôle principal de renforcer les capacités des organisations en matière d'orientation et de mobilisation, à l'appui de la mise en œuvre et du suivi du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, ainsi que de l'établissement de rapports à son sujet.

95. Le sous-groupe de l'emploi et du travail réuni par l'OIT et la Commission de l'Union africaine fournit un appui à la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Ouagadougou (2004) sur l'emploi et la réduction de la pauvreté. L'OIT fournit un appui direct au NEPAD pour la collecte et la diffusion d'informations communiquées par les États Membres sur sa mise en œuvre. L'OIT et le sous-groupe de l'emploi et du travail ont également appuyé le deuxième Colloque africain sur le travail décent tenu à Yaoundé en octobre 2010 et la mise en œuvre du « Socle de protection sociale » pour l'Afrique, visé dans la déclaration de Yaoundé.

96. À la suite d'une série de réunions préparatoires en 2010, et en étroite collaboration avec l'UNICEF, le Groupe d'appui DevInfo, la Banque africaine de développement et la CEA, la base de données AfricaInfo a été lancée officiellement en décembre 2010. AfricaInfo suivra les engagements pris par les États membres de l'Union africaine en vue de la réalisation des objectifs convenus dans diverses déclarations. La Commission de l'Union africaine est responsable de la gestion

d’AfricaInfo en 2011 et au-delà, avec l’appui continu de l’UNICEF et d’autres partenaires.

97. Le FNUAP a aidé la Commission de l’Union africaine et son programme NEPAD à mettre en place le Corps de jeunes volontaires de l’Union africaine, qui a été sanctionné par la Conférence des ministres de la jeunesse de l’Union africaine en 2010. Cette initiative a été suivie par la production de matériels de formation, la formation d’un grand nombre de jeunes, l’organisation d’enquêtes et la constitution d’une base de données virtuelle de jeunes experts.

E. Défis et contraintes

98. En dépit des progrès accomplis dans la coordination de l’appui fourni au NEPAD, le Mécanisme de coopération régionale et les différents groupes thématiques ont relevé un certain nombre de problèmes qui subsistent, à savoir :

a) L’insuffisance des ressources humaines et financières allouées aux activités des groupes et sous-groupes thématiques;

b) La nécessité de réorienter les efforts des groupes et des sous-groupes thématiques et de mettre l’accent non plus sur les activités mais sur les résultats et l’impact;

c) La nécessité de renforcer les capacités des groupes et des sous-groupes en matière de planification, de suivi et d’évaluation, de communication et de sensibilisation;

d) Le renforcement de la coordination au niveau sous-régional et l’alignement plus étroit des activités des mécanismes de coordination sous-régionale sur les priorités des communautés économiques régionales;

e) La nécessité d’harmoniser les politiques régionales et les politiques de l’ensemble du continent africain avec la mise en œuvre au niveau des pays.

IV. Conclusions et recommandations

99. **Le système des Nations Unies a continué d’apporter un appui important aux domaines d’activité prioritaires du programme NEPAD par l’intermédiaire des neuf groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale et grâce au financement des programmes et des projets, au renforcement des capacités et des institutions, à la mobilisation des ressources et aux activités de sensibilisation, et à l’aide humanitaire.**

100. **Le système des Nations Unies devrait renforcer le secrétariat du Mécanisme de coordination régionale pour lui permettre de fonctionner efficacement. Pour améliorer encore le Mécanisme, les plans stratégiques des groupes thématiques devraient être axés sur un certain nombre d’activités stratégiques et à impact élevé conformes avec les priorités de l’Afrique. Maintenant que des efforts de planification et de programmation communes sont en cours, il est indispensable de veiller à ce que des ressources humaines et financières appropriées soient prévues pour permettre la mise en œuvre effective des activités des groupes thématiques. Les membres des groupes**

thématiques devraient inclure les ressources nécessaires aux activités de ces derniers dans leurs budgets respectifs et mener des efforts de mobilisation conjoints de ressources à l'appui de ces activités.

101. Dans le cadre du système de groupes thématiques, les organismes des Nations Unies devraient renforcer les mécanismes par lesquels chacun d'entre eux communique avec les autres et partage les informations, les pratiques de référence, le savoir-faire et les connaissances spécialisées, et tire parti des avantages de pratiques de coordination efficaces et cohérentes. Ceci renforcera la synergie du système des Nations Unies dans son appui au NEPAD et réduira au minimum les chevauchements d'activités et l'utilisation inefficace de ressources.

102. Il est également indispensable de procéder à un suivi efficace et basé sur les résultats de l'impact des activités menées par les groupes thématiques pour améliorer la sensibilisation et la communication concernant les résultats concrets. Des mécanismes d'évaluation et de suivi assortis de délais, de réalisations escomptées et d'indicateurs de succès clairement définis devraient être pleinement incorporés dans les plans stratégiques des différents groupes et sous-groupes thématiques.

103. Les organismes des Nations Unies devraient également aligner leurs cycles de planification, de programmation et de budgétisation sur ceux des groupes thématiques, afin de faciliter la planification et la programmation communes. Ils devraient également aider les communautés économiques régionales à mobiliser des ressources financières pour participer efficacement au processus du Mécanisme de coopération régionale.

104. Les acteurs du développement, tels que les organisations non gouvernementales, les fondations philanthropiques, les donateurs bilatéraux et le secteur privé sont de plus en plus présents dans les pays africains et leur fournissent un appui. Les organismes des Nations Unies devraient collaborer plus encore avec ces partenaires de développement non onusiens à l'élaboration et à l'exécution des programmes.

105. Considérant que l'année 2011 marque le dixième anniversaire de l'adoption du NEPAD, le système des Nations Unies doit renouveler son engagement à l'égard du programme et mettre au point à l'échelle du système un mécanisme rationalisé fondé sur les résultats qui lui permette de suivre et d'évaluer l'impact de son appui dans la mise en œuvre du NEPAD.